Image not found or type unknown

Veuf et en indivision avec mes 2 enfants

Par **Joanne1958**, le **11/05/2015** à **17:49**

Bonjour
Mon compagnon est veuf et en indivision avec ses deux enfants majeurs, il n'avait pas fait de donation entre époux et était marié sous le régime de la communauté.
Comment sortir de l'indivision ?
Peut il vendre son bien ou racheter la part de ses enfants en sachant que la valeur est estimée à 300 000 euros.
Quels sont les frais ? Quelle part revient à ses enfants ?
Merci de votre réponse
Cordialement
JM

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés